

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;
Après discussion,

**à l'unanimité
avise favorablement**

le tableau d'ordre de sortie du Conseil d'Administration de l'Office social de la
Ville d'Esch-sur-Alzette.

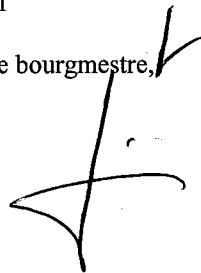
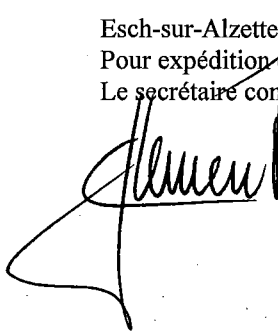
En séance

Date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 25.01.2011
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,

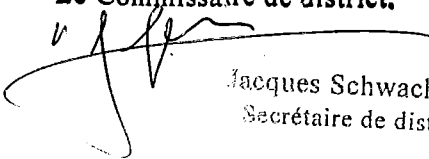


No. 1241111CK


Transmis à Madame le Bourgmestre de
la commune de Esch/Alzette
après en avoir pris connaissance.

Luxembourg, le 08 avril 2011

Le Commissaire de district.



Jacques Schwachtgen
Secrétaire de district

Service : Secrétariat
 ESCH Esch/Alzette, le
14 AVR. 2011



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

SH

Date de l'annonce publique de la séance:

06.01.2011

Date de la convocation des conseillers :

06.01.2011

point de l'ordre du jour no:

18-07

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 14 janvier 2011

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Snel, Roller, Weidig, Becker, Baum, conseillers, Clement, secrétaire communal.

Absents : Maroldt, Hannen, Huss, Jaerling, Knaff, Hildgen, Codello, Zwally, Wohlfarth, conseillers.

MAIRIE COMMUNALE D'ESCH-SUR-ALZETTE

28 JAN. 2011

Le Conseil Communal;

Objet: Office social – Etablissement d'un tableau d'ordre de sortie

Vu la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale ;

Considérant que cette même loi stipule dans son article 14 que la durée de chaque membre du conseil d'administration est de six ans ;

Considérant que ce même article 14 stipule en outre que le conseil d'administration se renouvelle tous les trois ans par moitié ou par moitié plus ou moins un demi et que l'ordre de sortie est fixé lors de la première réunion du conseil d'administration par tirage au sort à effectuer par le président ;

Considérant que le conseil d'administration a décidé dans sa séance du 10 décembre 2010 de renouveler dans 3 ans le mandat de 4 membres du conseil d'administration et dans 6 ans les autres 3 membres du conseil d'administration ;

Considérant que le président du Conseil d'Administration a procédé par tirage au sort à l'établissement de l'ordre de sortie dans la séance du 10 décembre 2010 et que le tableau de sortie se présente, en exécution de l'article 14 de la loi du 18 décembre 2009 de façon suivante :

Ordre de sortie pour le 31 décembre 2013 :

- 1) SCHMIT-CELLI Christiane
- 2) STOCKLAUSEN-SCHROEDER Antoinette
- 3) BACK John
- 4) CODELLO Daniel

Ordre de sortie pour le 31 décembre 2016 :

- 1) ORTOLANI Linda
- 2) WOHLFARTH Everard
- 3) MULLER André